veille de l'embarquement des volontaires australiens parla constatation d'un incendie dans le navire de transport *Moori-King*. Un tonneau perforé, plein de goudron, affirme le journal, avait été placé de façon que son contenu coulât dans les soutes à charbon. C'est indiscutablement une tentative criminelle.

Les autorités, paraît-il, avaient eu vent qu'on projetait quelque acte de ce genre, car on faisait bonne garde et le feu, vite découvert, a été rapidement éteint. Les pertes sont peu importantes.

On croit à des arrestations prochaines. D'après des informations, il y aurait à craindre des tentatives semblables sur les autres transports: *Surrey*, *Moravian* et *Southern Cross*, qui doivent quitter Sydney mercredi.

La police prend des mesures sévères, et plusieurs étrangers sont surveillés. Ce fait donne un argument valide à ceux qui voudraient que les transports fussent escortés par des vaisseaux de guerre.

Le gué de Potgieter

La Gazette de Cologne vient de recevoir d'une personne qui connaît bien les environs de Colenso et de Ladysmith d'intéressants renseignements sur le gué de Potgieter dont il a été tant question depuis qu'on a prêté au général Buller l'intention de passer la Tugela à cet endroit pour déborder le flanc droit des positions boers. Voici comment s'exprime le correspondant de ce journal :

De tous les gués du Natal, celui de Potgieter est l'un des plus dangereux. Ayant d'arriver à la descente extrêmement abrupte qui y conduit, le voyageur ne se doute même pas de la présence du fleuve. Les bords du fleuve présentent, en effet, une surélévation qui domine le pays environnant et qui forme une sorte de digue naturelle. Quand on approche, au lieu de continuer à monter, on se voit tout à coup, non sans effroi, devant un précipice où descend une route abrupte, rocailleuse et contournée au possible. C'est à peine si l'on a le temps de retenir les chevaux et de serrer les freins à tour de bras.

Une douzaine de mètres plus bas, c'est le fleuve qui coule avec la rapidité d'un torrent. Pendant le jour, de gros quartiers de roc, sur les bords du fleuve, servent à indiquer le niveau. Le gué ne va pas en ligne droite de la rampe d'accès à la rampe de sortie. Il forme un arc dont la convexité est tournée vers la source du fleuve.

Malheur à celui qui s'y risque quand le niveau est douteux, surtout s'il ne connaît pas bien la disposition du gué! Le courant emporte chevaux et voitures. Quand on a un retour en arrière, il ne faut pas y songer, s'il est vrai, comme l'annonce le général Buller, que le fleuve est en train de monter lentement.

En supposant qu'elle réussisse à traverser le fleuve sans encombre, l'armée anglaise serait prise comme dans une souricière. Le terrain monte insensiblement et il serait impossible à des troupes qui attaquent de se mettre à couvert.

Un emprunt italien en Italie

Un correspondant des *Financial News* parle des bruits qui ont couru, en Italie, relativement à un emprunt de 100 millions de francs en or demandé par le gouvernement anglais aux banques italiennes. Une partie de la presse de Rome serait favorable à cet emprunt, et la *Tribuna*, le journal dont les attaches ministérielles sont connues, affirme que le gouvernement prêterait, le cas échéant, à cette combinaison son concours absolu.

Les feuilles d'opposition pensent que les banques italiennes ne pourraient fournir cette somme et qualifie le bruit d'absurde.

En Allemagne

On mande de Hambourg que le professeur Quidde, de Munich, a fait, le 15 du courant, sous les auspices de la Société de la paix, une conférence sur la guerre sud-africaine, devant un auditoire d'un millier de personnes. La réunion a adopté les résolutions suivantes : « Nous prions le gouvernement allemand : 1° de proposer son intervention aux belligérants; 2° de provoquer un règlement international pour la protection de la propriété des neutres sur la haute mer. »

Aux Pays-Bas

Une section de la Société néerlandaise sud-africaine a enfin été créée à la Haye, sous la direction du docteur Blinck. Elle compte environ quatre cents membres.

Conformément à l'avis de M. van Karnebeek, 5,000 livres sterling ont déjà été envoyées en Afrique par le comité central de la société, dont 2,500 pour le Transvaal et 2,500 pour l'Etat libre d'Orange.

En Portugal

A la Chambre des députés portugais, le ministre des affaires étrangères, répondant à une question, a répété ses déclarations antérieures au sujet de l'accord anglo-allemand; il a ajouté que le gouvernement portugais avait déclaré ne vouloir rien vendre, rien céder, rien donner à bail de son domaine colonial.

En Norvège

Deux officiers norvégiens se rendent dans l'Afrique du Sud à titre privé, mais, cependant, avec une allocation de 8,000 couronnes votée par le Storthing.

On dit que l'un des deux suivra l'armée anglaise, et l'autre l'armée des Boers.

LETTRE D'EGYPTE

(De notre correspondant particulier)

Décembre 1899.

Les Derviches. — Points noirs au Soudan. — Les députés égyptiens. — Le Ramadan.

Le combat de Dilinkat, on vient de sombrer pour toujours la puissance des mahdistes, paraît, au moins à si courte distance, un événement presque aussi considérable que les batailles antérieures. L'effectif des troupes et des journalistes engagés y fut moindre, sans doute, mais elle fut aussi héroïque, elle est plus décisive et comporte plus de conséquences immédiates.

Les vaincus ont montré autant de vaillance et plus de grandeur. Arrêtant d'un geste las l'imminente déroute et consentant à la mort qui le prend, assis à terre entre ses émirs fidèles, le taaichy illustre dignement l'âpre héroïsme de ces barbares, et nos chansons de gestes, nos épiques chevaleries n'ont pas eu de scènes plus majestueuses que cette épopée en guenilles. Les vainqueurs ont aussi montré plus d'habileté peut-être, plus de dignité à coup sûr, et le sirdar Wingate pacha ensevelissant pieusement à l'ombre d'un bouquet d'arbres le corps mutilé de son vieil ennemi atteint et rachète le honteux sacrilège qui déshonora jadis le succès d'Omdourman.

Enfin, maintenant la vallée du Nil blanc, la grande route centrale du Soudan, est ouverte; El Obeïd même vient d'être occupé et trouvé dans un état de ruine navrant à voir; on parle déjà de la nomination d'un évêque à Khartoum, contre quoi proteste la presse musulmane; tous les monopoles de tous les commerces ont été confiés à des Anglais, et les étrangers expulsés sommairement. Mais les Derviches, cet épouvantail noir si facile à agiter, n'existent plus et la disparition de cet ennemi en a suscité d'autres aussi prompts et sans doute mieux préparés à se retourner contre qui les menace.

Ce sont vers l'ouest les Snoussis, dont le chef est débarrassé pour toujours d'un gênant rival, et qui, recevant les ordres du sultan, paraît prêt à protester plus efficacement que son suzerain contre la récente convention franco-anglaise. Et si cette attitude doit nous intéresser comme maîtres en expectative du Ouadaï, elle peut inquiéter aussi les possesseurs effectifs du Soudan.

Vers l'Est, Ménélik se trouve maintenant en contact immédiat non plus avec de turbulents adversaires, mais avec des voisins autrement hardis et entreprenants. L'insuccès de leurs intrigues diplomatiques et religieuses avec le grand-prêtre copte d'Abyssinie qui aspirait au patriarcat du Caire ne les a point découragés. Ayant taillé l'étoffe africaine, ils se hâtent de coudre par des chemins de fer les lambeaux de ce disparate vêtement. Par malheur, la ligne du Cap-Caire, aussi bien que celles de Zeila-Khartoum et de Berber-Massaouah doivent toutes en quelque point traverser le territoire abyssin, d'où inquiétudes et conflits imminents pour lesquels chacun se prépare, car leur solution pacifique ne peut guère être attendue du soldat déjà en suspicion qui représente la reine à la cour d'Abyssinie. L'attitude de Ménélik indique assez qu'il est prêt, avec dix mille lances et quelques armes plus modernes sans doute en signe de cierges, le dégainatch Demassie vient d'obliger les Anglais à relever solennellement le drapeau naguère abattu aux rives du Sobat. Pour les chemins de fer, Ménélik intransigeant exige une indemnité d'abord, puis l'entière et absolue possession du sol. Enfin, il réclame officiellement et déclare éthiopiennes des provinces comme celles de Metemnch et de Djéllabal déjà comprises dans le Soudan anglais.

On voit quels problèmes nouveaux soulève au cœur même de l'Afrique la défaite des Derviches et leur disparition. Mais ce n'est encore là qu'un côté de la question et le moins important. L'Egypte, jusqu'aujourd'hui hâtivement évincée, n'ayant tiré de sa conquête ni gloire ni profit, réclame à présent et son droit et son dû; de plus, le péril noir tant de fois invoqué ayant définitivement disparu, elle est plus fondée que jamais à demander une évacuation tant de fois promise. Et ce double désir, ce double vouloir d'un peuple qui prend lentement conscience de lui-même, de sa valeur, de ses intérêts et de sa volonté n'est plus exprimé seulement par la petite troupe de francs-tireurs qui formaient le parti patriote; il a trouvé son expression ferme, précise et officielle dans une récente résolution du Conseil législatif.

Cette assemblée élue qui, jusqu'ici, avait représenté par son indifférence passive la véritable opinion du pays et ne s'était jamais départie du calme qui convient aux sages, et aux Egyptiens en particulier, a pour principale fonction de voter le budget en protestant annuellement contre les frais inutiles d'une armée d'occupation. Elle n'y a point failli cette année, mais elle vient d'agrandir inopinément le champ de ses critiques en affirmant les revendications nationales. Réuni pour la première fois depuis la convention du 19 janvier, qui, donnait le Soudan à lord Kitchener et au khédive, juste l'ombre d'un drapeau sur tous les édifices, le conseil était pressé d'inscrire au budget égyptien un rondelet crédit de 11 millions de francs destiné à parer au déficit du budget soudanais. A ce prix, la gloire est chère, même en Egypte, surtout quand le profit est strictement monopolisé par d'autres; et si la demande était, en effet, conforme aux termes de la convention, encore eût-il été convenable de la justifier. Cette précaution ayant été ingénieusement omise, et comme s'il ignorait une convention manifestement contraire aux intérêts du pays, le conseil, à l'unanimité et après discussion, vota la décision suivante :

« Nous avons constaté qu'aux dépenses figure une somme de 417,000 l. é. destinée à combler le déficit des recettes du Soudan, bien que le gouvernement n'ait fait mention ni des recettes, ni des dépenses du Soudan. Le Conseil législatif approuve néanmoins cette somme, attendu que le Soudan fait partie intégrante de l'Egypte. »

Rien de plus imprévu que cet « attendu ». Il ne faut pas le prendre au tragique, mais au sérieux. Sous prétexte de finances, c'était apporter la protestation nationale contre la conduite du ministère et en particulier contre la convention soudanaise, sauter à pieds joints dans la politique et troubler le festin. Le premier ministre essaye de tourner cette phrase malencontreuse et, pour la réduire à un simple vœu, implore et assiège le président du Conseil législatif qui n'en peut mais. Peut-être réussira-t-il à sauver l'apparence, mais déjà il a reçu un témoignage formel de désapprobation et de désaffection du pays à son égard. Ce sentiment porte plus loin et va plus haut que lui, et c'est un signe que la nation égyptienne atteint l'âge viril qu'elle soit en état de manifester une opposition unanime.

Eût-on voulu la constituer qu'on n'eût pas agi autrement, et elle survient en temps inopportun. D'une part, on sait ici avec un intérêt passionné les affaires sud-africaines. Le prestige anglais est irrémédiablement compromis, quelque puisse être d'ailleurs le succès de la guerre et ce fait est gros de conséquences pour un peuple simpliste.

D'autre part, l'attitude du Conseil législatif surexcite et justifie les espérances de la jeunesse en qui s'éveille l'instinct national et peut-être le sentiment de la patrie. Il est encore obscur pour nous quant à son but et à ses voies, incertain quant à sa force; nous risquons de le mal comprendre à travers tant de différences de langage et d'éducation. Mais il se dégage lentement comme autrefois chez nous et avec les mêmes caractères, à mesure que se répand l'instruction et qu'augmentent en nombre et en gravité les heurts de la politique, les difficultés administratives et les fautes de la puissance occupante, trop vite devenue conquérante.

Enfin, en même temps que notre nouvelle année, va s'ouvrir le jeûne musulman, le Ramadan. Il est interdit de boire, de manger et même de fumer entre le lever et le coucher du soleil annoncés par un coup de canon; la nuit est consacrée aux festins, et l'on conçoit que cette vie anormale et les pratiques religieuses qui l'occupent surexcitent les esprits. Pour tout l'islam c'est une période critique qui s'ouvre et qui justifie les précautions des gouvernants. Ici même, on prétend que les troupes égyptiennes sont désarmées chaque soir, que les dépôts de munitions ont été expédiés à Khartoum et que les maigres bataillons de l'armée d'occupation défilent et paradent comme des figurants sur la scène pour donner l'illusion d'une armée qui n'existe plus... que pour le budget égyptien.

Ce sont là d'inutiles précautions. Que le Conseil législatif se sépare ayant ou non donné satisfaction au premier ministre en émoussant l'expression de ses patriotiques sentiments, cela n'importe plus. Le Ramadan finira sans tumulte. Mais il semble bien que le jeune parti national ait gagné l'adhésion des plus vieilles et plus timides générations, et cela vaut d'être noté. Il apparaît de plus en plus sage et modéré à mesure qu'il devient plus puissant, plus riche et plus capable de créer l'avenir, et son action déjà sensible mérite mieux que le dédain.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

L'incident de Saint-Domingue

Un télégramme de l'amiral Richard annonce le règlement définitif du différend qui était survenu à Saint-Domingue. Les négociations entreprises entre l'amiral et le consul d'une part, le président de la République dominicaine d'autre part, ont abouti à la rédaction d'un manifeste dans lequel le gouvernement dominicain déclare formellement qu'il n'a pas voulu offenser le gouvernement français.

D'autre part, le ministre des affaires étrangères de Saint-Domingue s'est engagé officiellement à exprimer ses regrets par lettre adressée au gouvernement français au sujet des troubles qui se sont produits et des propos blessants pour nous qui ont été tenus au cours d'une réunion.

Le gouvernement dominicain s'est formellement engagé à payer l'arriéré de la dette. Mais, en raison des difficultés budgétaires occasionnées par le changement de gouvernement, le président de la République a personnellement demandé que le règlement se fasse par mensualités.

L'amiral Richard ajoute que la situation est calme à Saint-Domingue et il ne pense pas que de nouveaux incidents soient à craindre.

Allemagne

D'après certains journaux, la présence de M. Beernaert, président de la Chambre des représentants belge, à Berlin, n'a aucun rapport avec la guerre dans l'Afrique du Sud; mais serait motivée par une autre affaire concernant l'Afrique.

Il s'agirait de régler, de concert avec le gouvernement impérial d'Allemagne, une question de délimitation exacte de la frontière entre le Congo allemand et l'Etat indépendant du côté du lac Khivu. Les Batétélas, refoulés vers le nord par les troupes du baron Dhanis, se sont repliés sur les rives de ce lac, tout proche des territoires dépendant de l'Allemagne et ont obligé les autorités allemandes à établir des postes de surveillance pour empêcher l'invasion de ces peuplades. Seulement, on ne tenait compte, depuis quinze ans, que de la frontière astronomique fixée en 1885; or, des découvertes nouvelles rendent nécessaire un tracé plus précis. Pour parer à toute difficulté éventuelle, les deux gouvernements auraient décidé de procéder à une délimitation nouvelle.

⁂ Les titres nobiliaires et les particules conférés par l'empereur à l'occasion du premier jour de l'an du siècle ont rapporté une certaine somme au fisc. Le prince de Hatzfeld-Trachenberg, nommé duc, a acquitté un droit d'enregistrement de 5,000 marcs. L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne, le comte Philippe d'Eulenbourg, qui a été fait prince, a payé exactement comme le comte de Dohna et le comte de Knyphausen, auxquels a été conféré le même titre, 3,000 marcs.

Tous ceux qui ont été faits comtes ont acquitté un droit de 1,800 marcs, et les ministres, fonctionnaires et officiers qui ont reçu la particule *von* ont payé 600 marcs.

Ces droits élevés, qui gênent pour beaucoup cette faveur impériale, ont été introduits par la loi sur l'enregistrement du 31 juillet 1895. Le ministre des finances *Miquel est l'auteur de cette loi* à laquelle, du reste, il a payé son tribut lorsque, par suite de son élévation à la dignité de grand-croix de l'Aigle-Noir, il est devenu *ipso facto* M. de Miquel. Mais ce n'est pas tout: si des collatéraux veulent bénéficier de ces distinctions nobiliaires, chacun d'eux doit payer la taxe intégrale.

Autriche-Hongrie

On nous télégraphie de Prague :

Le docteur Podlipny, très attaqué par quelques membres du parti jeune-tchèque, qui se partage les voix du conseil municipal de Prague avec le parti vieux-tchèque à chiffre presque égal, a donné sa démission de bourgmestre de Prague, quelques jours avant l'expiration des trois années de sa magistrature.

Toutefois, comme le docteur Podlipny *est très aimé* dans le monde tchèque, où on l'a surnommé le roi des Sokols, il n'est pas improbable que la majorité du conseil municipal n'assure finalement sa réélection.

Pays-Bas

La cour suprême de la Haye a examiné la demande en revision du procès des trois frères Hogerhuis. La demande a été soutenue par l'avocat Z. van den Bergh.

Le procureur général, M. Patijn, a conclu au rejet, en déclarant *qu'il ne s'était* pas produit de faits nouveaux de nature à faire douter du bien fondé du jugement.

Mais la cour, considérant que la demande de revision s'appuie sur deux circonstances qui n'étaient pas connues au moment des débats : 1° l'origine de la petite lanterne trouvée sur les lieux; 2° les déclarations de Dijkstra, a décidé avant de rendre son jugement de charger d'une nouvelle enquête un conseiller commissaire pris dans son sein, le jonkheer Laman Trip.

Italie

Deux détonations très fortes ont été entendues, hier, dans l'après-midi, à Turin. Peu après on a appris que la fabrique de dynamite d'Avigliana, dans laquelle il y avait 400 kilogrammes de nitro-glycérine, avait sauté à la suite d'un incendie.

Le duc d'Aoste et le comte de Turin sont aussitôt partis pour Avigliana, avec les autorités, des médecins et des secours.

Lorsque l'explosion eut lieu, on aperçut une colonne de fumée qui couvrit l'horizon. Les conséquences de l'explosion sont très graves.

D'après les dernières nouvelles, le nombre des morts serait de huit, dont sept appartiennent à la fabrique de dynamite, et un brigadier des finances.

Il y a une quarantaine de blessés, dont trois sont dans un état grave.

De nombreuses maisons sont endommagées.

Espagne

Le transatlantique *Léon XIII*, arrivé à Barcelone, venant des Philippines, a ramené de nombreux Espagnols, tant militaires qu'employés civils, accompagnés de leurs familles, qui avaient été retenus prisonniers par les Tagals.

Barcelone leur a fait l'accueil le plus touchant. La plupart des rapatriés sont arrivés dans un état lamentable.

Le ministère des affaires étrangères a reçu une dépêche du consul d'Espagne à Manille, annonçant que deux cents prisonniers espagnols du sud de Luçon, mis en liberté, arriveront prochainement à Manille.

Russie

On nous télégraphie de Saint-Pétersbourg :

L'un des plus hauts fonctionnaires de l'Etat qui a joué un rôle marquant dans la dernière période libérale du règne d'Alexandre II, le secrétaire d'Etat Michel Kachanov, vient de succomber à l'âge de soixante-six ans. Il allait être appelé à un poste important, celui de président du département nouvellement créé pour l'industrie et les sciences.

Kachanov faisait partie de cette pléiade d'hommes d'Etat russes qui, de concert avec le comte Loris Melikov, recommandèrent chaudement au tsar Alexandre II l'introduction du régime constitutionnel en Russie.

Comme membre de la commission administrative supérieure instituée sous la présidence du comte Loris Melikov après l'attentat du palais d'Hiver, Kachanov obtint d'Alexandre II la permission de convoquer les représentants de tous les Etats pour les consulter sur les réformes à introduire.

Il fut arrêté dans ses espérances et ses idées libérales par l'assassinat d'Alexandre II à la suite duquel le conseil de l'empire rejeta tous ses projets. Néanmoins, comme sénateur, il ne cessa de combattre pour les traditions d'Alexandre II. C'est en grande partie à ses efforts que l'on doit la récente abolition de la déportation politique en Sibérie.

⁂ Dans la bourgade de Malo-Ouzene (province de Samara) les voûtes de l'église se sont effondrées pendant l'office divin, et ont enseveli une partie de l'assistance. Il y a eu 49 tués, 8 blessés grièvement, et 60 légèrement.

Indes anglaises

Un télégramme de Bombay annonce qu'une révolte assez grave a éclaté dans le Chota-Magpour. Les émeutiers ont pris et pillé une caserne. Le 6e régiment du Bengale est venu à bout des insurgés, et a pris leur chef. Cette échauffourée arrive bien vite après l'avertissement de lord Wolseley, qu'il ne serait pas prudent de trop affaiblir les garnisons de l'Inde. La région du Chota-Magpour est un plateau relativement élevé, situé au sud du Gange, dans la partie inférieure de ce fleuve.

Le secrétaire d'Etat pour l'Inde, lord Francis Hamilton a communiqué à la presse, au moment où arrivait cette nouvelle, les chiffres de la population indigène assistée par le gouvernement colonial, par suite de la famine. Le total est de plus de 3 millions d'hommes.

Indes néerlandaises

Une dépêche de Batavia signale une catastrophe aux Indes néerlandaises. Le volcan Gedeh a fait éruption et un fort tremblement de terre s'est fait sentir dans le district de Preang, dont le chef-lieu Soekaboemi a été en partie détruit.

Le bruit court aussi que la ville voisine de Tjandjoer serait complètement ruinée.

Les éruptions du volcan Gédeh ont provoqué des catastrophes semblables en 1847, 1879 et 1880.

Preang est une des provinces les plus peuplées de l'île de Java.

États-Unis

La *Morning Post* apprend que le département d'Etat a reçu quatre notes émanant des gouvernements anglais, allemand, russe et français, et demandant des informations sur la future politique des Etats-Unis concernant le régime de la « porte ouverte ».

La partie la plus importante de ces notes se trouve à la fin et traite des Philippines : les puissances s'y montrent désireuses de savoir quelle sera la politique des Etats-Unis dans cet archipel.

Ces notes ont causé quelque surprise au département d'Etat où elles créent l'impression que la question de la « porte ouverte » en Extrême-Orient n'est pas close.

⁂ En dehors du projet de résolution du sénateur Bacon, actuellement en discussion, et tendant à reconnaître l'indépendance des Philippines, M. Pettigrew a déposé une demande d'informations sur la situation militaire dans l'archipel.

Il a été définitivement arrêté au département de la guerre que les 70,000 hommes des forces de terre et de mer actuellement aux Philippines, y seront maintenus pendant six mois au moins, après la suppression de toute résistance militaire organisée par les rebelles. Cette résistance existe encore dans le sud de Luçon et le département de la guerre calcule au minimum qu'une année s'écoulera avant que le chiffre des troupes américaines opérant à cette heure dans l'archipel puisse être réduit.

⁂ La *Morning Post* dit avoir reçu de Washington une dépêche annonçant que le capitaine Holinfeld, du service diplomatique danois, était arrivé avec pleins pouvoirs pour la vente des Antilles danoises aux Etats-Unis.

⁂ M. Colson, ancien membre républicain du Congrès, a tué, à coups de revolver, MM. Ethelbert Scott, neveu de M. Bradley, ancien gouverneur du Kentucky, et Luther Demarée, adjoint au maître des postes de Shelbyville, dans un hôtel, à Francfort (Kentucky). Il a également atteint trois autres personnes, dont l'une est morte peu après; les deux autres n'ont pas été grièvement atteintes.

Ce drame a eu pour origine une querelle survenue pendant la guerre hispano-américaine entre MM. Colson et Scott, qui servaient dans l'armée, et au cours de laquelle M. Scott avait blessé M. Colson à coups de revolver.

La scène d'aujourd'hui a eu lieu dans le hall de l'hôtel, qui était bondé de monde. Un témoin raconte qu'une vingtaine de coups de revolver ont été échangés entre MM. Scott et Colson, ce dernier ayant tiré le premier. Il a lui-même été légèrement blessé au bras. Les autres victimes ont été frappées par accident.

Brésil

Il y a à Rio-de-Janeiro une grève des cochers et conducteurs de tramways. Les lignes fonctionnent sous la protection des troupes et de la police. Quelques désordres se sont produits; il y a eu un tué et plusieurs blessés.

Aucun nouveau cas de peste n'est signalé à Rio; on en annonce un à Sao-Paulo.

Australie

Nous avons annoncé, hier, que M. Chamberlain avait invité les colonies australiennes à envoyer une délégation en Angleterre pour donner des explications, devant le Parlement, sur le bill de Fédération. L'Etat de Victoria a désigné son représentant. Les chefs de cabinet des ministères de chaque colonie doivent se réunir à Sydney, en conférence, la semaine prochaine, pour organiser cette délégation.

NOUVELLES DU JOUR

M. Couppel du Lude, préfet du Gard, est nommé préfet de l'Oise, en remplacement de M. Paul, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire. M. Paul, ainsi que nous l'avons dit hier, va être nommé trésorier général.

M. Maitrot de Varenne, préfet d'Eure-et-Loir, est nommé préfet du Gard.

M. Brelet, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet d'Eure-et-Loir.

M. Collignon, secrétaire général du Pas-de-Calais, est nommé sous-préfet de Saint-Omer.

M. Bruchet, sous-préfet de Montreuil, est nommé secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais.

M. Manceron, chef du cabinet du préfet du Pas-de-Calais, est nommé sous-préfet de Montreuil.

M. Fallières, président du Sénat, est arrivé hier à Biarritz, où il vient prendre quelques jours de repos.

En exécution d'une résolution de la Chambre, les bureaux ont nommé hier une grande commission de 33 membres chargée de toutes les questions relatives à l'hygiène publique. Cette commission est ainsi composée :

1er bureau. — MM. Dériblé-Desgardes, Gacon, Pourteyron.
2e bureau. — MM. Herbet, Borne, Lerolle.
3e bureau. — MM. Delbet, Thierry-Delanoue, Robert.
4e bureau. — MM. Henri Ricard (Côte-d'Or), Ermant, Amodru.
5e bureau. — MM. Villejean, Morel, Gautret.
6e bureau. — MM. Bachimont, Audiffred, Léo Melliet.
7e bureau. — MM. Emile Dubois (Seine), Krantz, Stanislas-Ferrand.
8e bureau. — MM. Ferroul, Aymé baron de la Chevrelière, Néron-Bancel.
9e bureau. — MM. Limouzain-Laplanche, Chopinet, Vazeille.
10e bureau. — MM. Labussière, Rouland, Malaspina.
11e bureau. — MM. Vaillant, Lachaud, Colliard.

Sur ces 33 membres il y a 13 médecins et 3 pharmaciens.

M. Maruéjouls, député, est nommé membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie, en remplacement de M. Marie, décédé.

Un décret décide, d'autre part, que le directeur du travail au ministère du commerce est membre de droit du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

M. Muteau, député, est nommé membre du comité du contentieux et de la justice militaire qui siège au ministère de la guerre.

Un décret prescrit la mise en vigueur de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur signée entre la France et l'Equateur.

Un décret, promulgué aujourd'hui, après avis conforme du conseil supérieur de l'instruction publique, autorise l'usage du dictionnaire pour l'épreuve de la version latine à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Ce décret aura son effet à partir de la session de juillet 1900.

On lit dans le *Gaulois* :

On annonce que MM. François Coppée, président d'honneur, et Jules Lemaître, président de la Ligue de la patrie française, vont adresser à M. Quesnay de Beaurepaire une lettre dans laquelle, regrettant un incident auquel ils sont restés et veulent rester tout à fait étrangers, ils rappellent les éminents services rendus à la cause nationale par l'ancien président de chambre à la Cour de cassation et manifestent l'espoir qu'il ne maintiendra pas sa démission de membre de la ligue.

Le prince Albert de Belgique a quitté Paris ce matin, retournant à Bruxelles.

On mande de Marseille :

Les divers corporations et syndicats de marins de commerce ont tenu, hier, une réunion pour discuter la situation faite au personnel naviguant à la suite des naufrages récents, particulièrement du *Pierre-le-Grand*, de la *Lydie*, du *Henri*.

Un ordre du jour a été adopté, demandant que l'autorité supérieure impose aux compagnies de navigation des mesures de protection sérieuses garantissant la vie du personnel à bord et lui assurant des moyens de salut efficaces en cas de sinistres maritimes. Cet ordre du jour a été transmis à l'amiral Besson, commandant de la marine à Marseille.

LES GRÈVES

On mande de Saint-Etienne :

La chambre syndicale des tissus, réunie hier à la chambre de commerce, a nommé une commission de neuf membres pour assurer l'exécution des tarifs de 1900.

AU JOUR LE JOUR

Les dispensaires

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 17 janvier.

Monsieur le directeur,

Le *Temps*, dans son numéro d'hier, a cru devoir s'occuper de la question soulevée dans la presse à propos de la démission des médecins du Dispensaire des Ternes. Peut-être ne s'est-il pas rendu compte que cet incident voulu avait été démesurément grossi et que tout le tapage fait par certains journaux avait un but politique facile à comprendre.

Puisque j'ai été mis en cause, vous voudrez bien me permettre de me défendre. Personnellement, mon rôle dans cette affaire a été tout de conciliation. Dans une conférence que j'ai eue avec les médecins démissionnaires, je leur ai spontanément déclaré que je n'avais envoyé dans les dispensaires et que je n'enverrais aucune instruction modifiant d'une façon quelconque les conditions d'admission des enfants. Ma parole aurait pu leur suffire; ils n'ont pas voulu s'en contenter. Cependant l'un d'eux m'écrivait le lendemain dans une lettre personnelle : « La séance d'hier, en nous permettant de constater une parfaite communion d'idées et de sentiments entre vous, monsieur le maire, et nous, a augmenté nos sympathies pour votre caractère. »

Quoi qu'il en soit, j'ai saisi de la question — comme je l'avais promis aux médecins — le comité d'administration de la Caisse des Ecoles dans sa séance du 28 décembre, et, sur ma demande, un ordre du jour a été voté ratifiant ma promesse et décidant que *tout* enfant qui n'aurait pas d'autre part les soins médicaux, serait admis au dispensaire.

J'ajoute maintenant qu'en fait *jamais* un enfant malade, *d'où qu'il vînt*, n'a été refusé à l'un de nos dispensaires. Je m'en suis assuré moi-même, et, le 4 janvier, j'ai fait constater à deux mères de familles qui confient leurs enfants à une crèche congréganiste, et que j'ai trouvées au dispensaire des Ternes, attendant la visite du médecin, qu'elles étaient accueillies sans aucune observation.

Tels sont les faits, monsieur le directeur; j'estime qu'il était de mon devoir de les rétablir exactement, non pour ceux qui me connaissent, qui pourraient ignorer avec quelles idées de large tolérance pour tous j'entends administrer, comme maire, le dix-septième arrondissement.

Un mot encore pour prouver que la démission des médecins du dispensaire des Ternes a d'autres causes que celle alléguée. Les médecins du dispensaire A, les nouveaux médecins du dispensaire B qui nous ont apporté un concours dont nous ne saurions trop les remercier ont, eux aussi, j'imagine, souci de leur dignité professionnelle; le service des deux dispensaires continue à être assuré comme par le passé.

Veuillez, etc.

J. LOSNARD,
maire du 17e arrondissement.

Le dispensaire du 18e arrondissement

L'*Eclair* s'occupe ce matin d'un autre dispensaire, celui du 18e arrondissement. Il raconte que les enfants des parents qui ont des opinions religieuses ne sont pas admis à l'établissement de bienfaisance subventionné par la caisse des écoles.

Dans l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, dit l'*Eclair*, on ne discutera pas des élections irrégulières d'où le conseil d'administration est sorti.

Il se bornera à rendre compte de la séance particulière tenue le 21 décembre. Elle n'a pas manqué d'intérêt. On a décidé de ne plus accepter comme sociétaires des citoyens dont les sentiments ne seraient pas rigoureusement anticléricaux, et de ne plus accorder du secours aux enfants des écoles communales qui auraient des frères ou des sœurs dans les écoles congréganistes.

M. Lavy, ancien député, chef du cabinet du ministre du commerce, est le vice-président de la caisse des écoles. Il est nommé dans l'entrefilet de l'*Eclair*. Nous lui avons demandé des renseignements. Il nous a déclaré qu'il répondrait, par lettre, aux imputations de notre confrère. Mais il nous a fourni les quelques explications qui suivent :

On mène, nous dit-il, une campagne nationaliste dans les caisses des écoles des arrondissements de Paris. Les agissements de nos adversaires sont tels que nul ne peut s'y méprendre. Dans le 18e arrondissement, nous avons dû nous défendre. De là les plaintes des vaincus.

Le premier point traité par l'*Eclair* est à côté de la vérité. Nous ne pouvons admettre comme sociétaires des hommes qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes. Nous ne réclamons pas de profession de foi religieuse ou antireligieuse à nos sociétaires, mais nous n'admettons pas qu'ils commettent des actes qui vont à l'encontre du but même pour lequel la caisse des écoles a été fondée. Le fait d'envoyer à l'école congréganiste son enfant est de la part du père un acte d'hostilité vis-à-vis de l'école laïque. Le père n'a donc rien à faire avec nous.

Sur le second point, tout est absolument faux. Nous n'avons jamais décidé que les secours seraient refusés aux enfants des écoles communales qui auraient des frères ou des sœurs dans les écoles congréganistes.

C'est faux, car ce serait absurde et injuste. Voici pourquoi :

Dans certains arrondissements, comme le dix-huitième par exemple, les écoles laïques sont insuffisantes pour recueillir tous les enfants. Il serait même bon qu'on se préoccupât d'améliorer cette situation. Les pères sont bien obligés d'avoir recours aux écoles libres, puisqu'il n'y a pas de place dans les autres. C'est ainsi que dans nombre de familles les enfants sont élevés dans les écoles concurrentes. Eh bien, nous connaissons cette situation, et nous n'aurions jamais commis, à l'égard de ces enfants, ce que nous reproche si injustement l'*Eclair*.

D'une façon générale, les vêtements et les secours que distribuent les caisses des écoles sont attribués, pour obéir à l'esprit de la loi et des règlements successifs, aux élèves des écoles laïques; quant aux dispensaires, la chose est plus délicate, l'interprétation moins absolue. Mais, en règle, on n'a pas à nous donner des leçons d'humanité, et, quand les enfants malades se présentent à la consultation, on s'inquiète beaucoup plus de leur état que des sentiments religieux que professent leurs parents.

A propos du Fonds de Saxe

Un de nos lecteurs nous avant fait observer que le « Fonds de Saxe », dont il a été question l'autre jour, n'était pas exclusivement composé de pièces allemandes, nous nous empressons de compléter nos renseignements sur cette question, en disant qu'un très grand nombre de ces documents sont effectivement rédigés en français, tels par exemple : les journaux particuliers du prince Xavier, ses lettres privées et de service et une grande partie de celles qui lui ont été adressées par ses supérieurs et ses sous-ordres.

Nous avions omis de dire que le classement de la partie rédigée en français est exclusivement confié à M. Vernier, le très distingué archiviste du département de l'Aube.

Enfin, pour être tout à fait complet, il convient d'ajouter qu'en vertu d'un arrêté du préfet de l'Aube les différents documents entrant dans la composition du « Fonds de Saxe » ne pourront être mis à la disposition du public que le jour, encore très éloigné, où leur classement sera définitivement terminé.

Académie de médecine

L'électrisation cranienne. — M. François Franck présente, au nom de M. Mendelssohn (de Saint-Pétersbourg) et au sien, le résumé d'une étude critique, expérimentale et clinique sur l'*Electrisation du cerveau à travers les os du crâne chez l'homme*.

L'ordre du jour de l'académie ne portant aucune communication, M. François Franck, à la demande du bureau, a donné seulement les conclusions de cette étude qu'il exposera avec détail dans une prochaine séance.

Ces conclusions ne sont guère favorables à la pratique de l'électrisation cranienne et, sur ce point, les auteurs se séparent radicalement des praticiens qui appliquent indistinctement la galvanisation cranienne à toutes les maladies nerveuses centrales depuis l'épilepsie jusqu'aux simples névroses : M. François Franck insiste sur l'inutilité et sur les dangers de cette pratique : ou bien les courants galvaniques appliqués sur le crâne ont une intensité suffisante pour pénétrer jusqu'au cerveau (fait démontré par Erb et autres) et, dans ce cas, ils ne peuvent produire que des troubles parfois sérieux (le vertige plus ou moins grand, les nausées, le vomissement), ou bien ils sont trop faibles pour atteindre le cerveau à travers les os du crâne : dans ce second cas, ils sont inactifs au point de vue cérébral et ne peuvent agir que par suggestion. Cette interprétation est admise par un certain nombre d'électrothérapeutes.

Quant à l'électrisation directe du cerveau mis à nu chez l'homme ou par accident (perte de substance osseuse) ou à la suite d'une trépanation, celle-ci ne saurait être trop énergiquement réprouvée. Elle ne

LA MUSIQUE

Une opinion de M. Saint-Saëns sur le quatuor à cordes. — Le quatuor à cordes en général. — Le nouveau quatuor à cordes de M. Saint-Saëns. — Les sociétés de quatuor et l'interprétation de la musique de chambre. — Concerts variés.

Il y a quelques années, un musicien, s'étonnant que l'œuvre infiniment diverse de M. Saint-Saëns ne contînt pas de quatuor à cordes, lui demandait quand il se déciderait à en écrire un. « Pas encore, répondit M. Saint-Saëns; on ne peut faire un quatuor à cordes qu'à vingt